VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

SANS LIMITE OU RESERVE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Mme Jean B. Caumont et al. vs Les Mineurs Bernard M. Dufour et al.,

Offre de Choix de Propriétés Foncières Améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts, Comprenant

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES, Nos 616-618 rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 3913-15 rue Dauphine. SHOP DE CHARRON ET ECURIE, No 3919 rue Dauphine.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 Février. 1911, à Midi.

EN vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 22 décembre 1910 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire du partage de Mme Jean B. Caumont et al vs les mineurs Bernard M. Dufour et al, dossier No 94 386 et à moi adressé, j'offrirai à l'enchère publique, le jour, à l'heure et à l'endroit ci-dessous nommé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Jefferson, Levée et Toulouse, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 165 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Jefferson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, pendant son mariage avec Mme Marie Adeline Fox, par acte de la veuve L. Herle, par acte pardevant Oscar Drnet, ancien notaire de cette ville, enregistré en le livre des transferts 119, folio 821.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques connue comme Nos 616-618 rue de Chartres, le rez-de-chaussée comme place commerciale et le premier étage comme appartements.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 242, borné par les rues Dauphine, Avar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, daté Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1910, attaché à un inventaire en ceci pour références et d'après cela mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du lot 3, une première largeur dans le fond de 29 pieds 10 pouces 1 ligne de la une deuxième profondeur de 2 pouces de la une deuxième largeur de 9 pieds 4 lignes sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot B, (décrit en le dit devis) ledit lot A est composé du tout du lot 4 et d'une étendue de 9 pieds 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes du lot 12.

Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, comme suit: la portion de ceci est connue comme lot 4 par achat pendant son mariage, de Louis Rechtein, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire, le 25 août 1885, enregistré en le livre des transferts folio —. La balance étant une portion de la propriété achetée par le dit défunt pendant son mariage, de F. A. Dubs, par acte de A. de Armas ancien notaire, enregistré en le livre des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, connu comme Nos 3913-15 rue Dauphine.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 242, borné par les rues Orléans, dans l'îlet No 242, borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre B sur le devis et certificat d'arpentage annexé à un inventaire de cette ville en date du 20 septembre 1910, mesurant comme suit: 22 pieds, 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes entre lignes égales et parallèles, et commençant à une distance actuelle de 120 pieds, 2 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et Barthélemy et en composant de la balance de la façade du lot 12 sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes.

Etant la plus grande portion de la propriété acquise par le défunt pendant son mariage, par achat de F. A. Dubs, par acte pardevant A. de Armas, ancien notaire, le — jour de — enregistré livre des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un atelier de forge et écurie, connu comme No 3919 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option du l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par un billet ou billets payables en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets devant porter 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et, devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et privilège spécial, tous les actes de vente doivent contenir les clauses usuelles de sécurité avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de forclusion, toutes les polices d'assurances devant être données au porteur desdits billets, les acquéreurs devant faire un (dépôt ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

LIONEL M RICAU, Encanteur.
J. Arthur Charbonnet, avocat.
1 jan—18 15 22 29—fév 2

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE DOUBLE, 2028-30 RUE QUATRIEME.
JOLI COTTAGE SIMPLE, 2253 RUE DRYADES.
LE JEUDI, 26 JANVIER 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Frank Schaub vs J. A. Tennis, tuteur et al—No 94,681—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12me jour de décembre 1910, et signé en Cour ouverte le 19me jour de décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, St Patrick et St Denis,—annexé à un acte pardevant James W. Breedlove, ancien notaire, le 9 juin 1859, et mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles (mesure américaine) Les améliorations comprennent un cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, vestibule hangar etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes toutes les bâtisses, etc. situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et la ligne de projection de la rue Laurent, désigné par le No 2 sur un plan lithographié municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 836 rue Carondelet.
James B. Rosser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages
Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Cotti, Exécuteur Testamentaire Datif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212.— Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 26 JANVIER 1911, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre désigné en Cour ouverte le 23 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Clara (autrefois St Magdaleu), Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dunbar, voyer, le 28 juin 1847, ledit lot mesurant (30) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (100) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 836 rue Carondelet.
James B. Rosser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94912—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'îlet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'îlet 92, sur un plan du susdit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, sous une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Succession de William George Rolfs

No 94,940—Cour Civile de District, Division D.

EXCELLENT ENDROIT POUR BATIR

Rue Marengo, entre les rues Howard et Freret.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Marengo, Milan et Freret, désigné comme lot No Trois, de l'îlet 587, autrefois îlet No 105 de Est Bouligny, et mesurant trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un certificat daté du 15 avril 1895 annexé à un acte de vente par C. E. Leach et als. à L. Burns, Jr, passé pardevant Robert E. Upton, notaire, le 17 avril 1895.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 9 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes d'Etat de 1910. L'acte de vente pardevant Bus Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 5

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Juana Rosa Suarez, veuve en premier mariage de Nicholas G. Lopez, et épouse en deuxième mariage de Jeronimo S. Garcia.

No 94 595—Cour Civile de District—Division E.

Cottage Double en Briques,

Avec bâtisse dans le fond à deux étages,

Nos 1016-18 Rue Dumaine,

Entre les rues Bourgogne et Rempart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 103, borné par les rues Dumaine Bourgogne, Rempart et Ste-Anne, mesurant trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent (100) pieds et un (1) pouce et désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 4 août 1893, les améliorations sont connues comme Nos 1016-18 Dumaine et comprennent un cottage double en briques avec mansarde, couvert en ardoises, sur la banquette, avec bâtisses à deux étages dans le fond, contenant 6 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant — L'acte de vente pardevant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

24 déc—24 25—jan 1 8 15 22 26

Succession de Mary Davis, épouse de Thomas Lewis.

No 94,301—Cour Civile de District, Division E.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2107 rue Ste-Anne, entre les rues Galvez et Johnson.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Johnson, Dumaine et Galvez, désigné par le No quatre-vingt neuf (89) sur un plan par L. Brugier, ancien notaire de cette ville, daté le 26 juillet 1826 et déposé en l'étude de L. Ferand, ancien notaire, en cette ville, ledit lot mesurant et mesure française trente (30) pieds de face à la rue Ste Anne, sur quatre-vingt dix (90) pieds de profondeur. Les améliorations portent le No municipal 2107 rue Ste-Anne, et comprennent un cottage simple en briques couvert en ardoises et petit "shop" sur le côté, contenant 4 chambres, "shop", citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt en procès, etc.

Saheed Nami versus Rajah Samaha.

VINGT-SEPTIEME COUR JUDICIAIRE de District, Paroisse Ascension — No 1,626—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Vingt-Septième Cour Judiciaire de District, paroisse Ascension, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout les droits, titre et intérêt du défendeur Rajah Samaha, en et au procès intitulée Rajah Samaha versus Nahoum Salk, — No 94 819, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
J. J. McLoughlin, avocat pour le demandeur.
23 déc—22 24 29—jan 1 5

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,508—Succession du Dr A. E. P. Albert.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession du Dr A. E. P. Albert, dossier No 94,508, daté et signé du 27 décembre 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, MARDI, le 31 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété décrite, comme suit:

1. Deux certaines lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 187, borné par les rues Lowerline, Hillary, Poplar (autrefois Cinquième) et Jeannette (autrefois New), désignés comme lots D et E sur un devis et certificat de H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 12 avril 1906, d'après lequel devis lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot D le plus près de la rue Jeannette commence à une distance de quatre-vingt-onze pieds un pouce et quatre lignes (91' 1" 4'''), de face à la rue Jeannette, et mesurant trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4''') de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3''') sur la ligne de côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot E de cent quarante sept pieds (147') deux pouces (2") deux lignes (2''') et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes (30' 0" 4''). Et ledit lot E mesure trente pieds dix pouces et quatre lignes (30' 10" 4''') de face à la rue Lowerline, trente pieds, six pouces et quatre lignes (30' 6" 4''') en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes (147' 2" 2''') et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poplar de cent cinquante et un pieds huit pouces (151' 8"). Les dits deux lots de terre étant composés du tout des lots désignés par les numéros 17 et 18 et de l'arrière du lot désigné par le numéro 13 sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. M. Io Williams, député voyer de ville, le 15 mars 1900 et annexé à un acte de vente au Dr J. N. Russell, passé pardevant Bus Rouen, notaire, le 17 février 1905.

2° La moitié de l'intérêt indivis dudit Dr Albert en et à quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignée comme lot numéro douze et lots A, B, C sur le plan ci-devant mentionné et devis et ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Le lot douze (12) commence à une distance de cent vingt-neuf pieds trois pouces (129' 3") de l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, et mesure trente pieds et trois lignes (30' 0" 3''') de face à la rue Jeannette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds huit pouces et quatre lignes (150' 8" 4'''). Et les lots A, B et C mesurent chacun trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4''') de face à la rue Lowerline, chacun trente pieds et quatre lignes (30' 4''') de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, ayant une profondeur et façade à la rue Jeannette de cent vingt neuf pieds trois pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot B de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes (133' 8" 6'''). Le lot B ayant une profondeur de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes (133' 8" 6''') sur la ligne le divisant du lot A, et d'une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes (138' 2" 5'''). Le lot C ayant une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes (138" 2" 5''') sur la ligne le divisant du lot B, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot D, de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3'''), et lesdits lots A B C sont composés du tout des lots désignés par les numéros 14, 15 et 16 et la portion de devant du lot désigné par le No 13 sur ledit certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, le 15 mars 1900, et annexé à ledit acte de vente au Dr J. N. Roussell, passé pardevant Rouen, notaire, comme il est dit ci-dessus.

3. Un lot de meubles et effets d'après l'inventaire enregistré, en bloc. Conditions—Comptant sur les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets des acquéreurs, à leurs propres ordres et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1911. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Bussière Rouen notaire. Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. Onorato, REAL ESTATE.
Encanteur, 910 rue Gravier.

La moitié de l'intérêt qui reste de la propriété deuxièmement décrite peut être achetée au même prix que la moitié de l'intérêt du Dr Albert, qui a été adjugée.

29 déc—29—jan 1 8 15 22 29 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frank Carambat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,668 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelena Walk, veuve de Frank Carambat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Hall, Monroe & Lemle, avocats. 24 déc—24 28—jan 2

Succession de Samuel O. LeBlanc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 88,255 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte annuel présenté par B. C. LeBlanc et J. E. Dunlap, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. S. Hebert, avocat.

24 déc—24 28—jan 2

EPARGNEZ DU TEMPS
—ET DE—
L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards
DE 1910.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'un autre année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 15-2 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $3.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteur délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 35 et 36, 605 Allée Commerciale
coin de la rue Camp.
27 fév

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Pour le compte de qui cela peut concerner.

Mélasses. Mélasses.

Le M L. et T. R R. et S S. Co causera d'être vendu au plus haut enchérisseur, à leur entrepôt "Bienville," encoignure des rues Bienville et Nord Peters, MERCREDI, le 4 janvier, 1911, à 11 heures a.m., un chargement de mélasse, consistant d'environ 9,160 gallons chargé en char réservoir T. R. No 10 et 14 non réclamé. Conformément à la loi No 167 de la session de 1898 de l'Assemblée Générale de la Louisiane autorisant la vente par leurs porteurs communs de tout frêt non réclamé et ordonnant la disposition des produits, etc.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur,
Bureau No 338 rue Carondelet.
25 déc—25—jan 1 8

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,
920-922 rue Marengo, entre les rues Camp et Magasin,

Sur un terrain de 45 pieds.

MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES,
2074 rue Poydras, près de la rue Galvez,

COTTAGE SIMPLE,
2719 rue Decatur,

Près de toutes les Manufactures du Troisième District.

Succession de John Skehan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 93,950.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot ou portion de terre, connu comme un lot et demi de terre, situé dans le Sixième District de cette ville anciennement dans le faubourg Est Bouligny, ancienne paroisse Jefferson, dans l'îlet No 28, lequel est borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magasin, désigné comme lot No 17 et une moitié du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot et demi ou portion de terre en ceci décrit sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent douze (112') pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double, 920, 922 rue Marengo, contenant quatre chambres de chaque côté, avec grande cour sur un côté entouré par de magnifiques résidences et tous les agréments

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Prieur, Lafayette et Johnson, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 13, ledit lot mesurant trente (30') pieds trois (3") pouces de face à la rue Poydras, trente (30') pieds de largeur dans le fond et quatre vingt-sept (87') pieds neuf (9") pouces et deux lignes (2") sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 et quatre-vingt-neuf (89) pieds cinq (5") pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages, 2074 rue Poydras, contenant deux chambres à l'étage supérieur et au rez-de-chaussée et chambre dans la cour.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Port, St Ferdinand et Chartres, désigné comme lot No 7 de l'îlet No 2, sur un plan, déposé comme plan No 61 en l'étude de Félix Grima, un notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant vingt deux (22') pieds, quatre (4") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Decatur sur profondeur de soixante douze (72') pieds dix (10") pouces et quatre (4''') lignes sur le côté du lot No 6 et de soixante cinq (65') pieds sept (7") pouces et deux (2''') lignes sur le côté du lot No 8 avec une profondeur dans le fond de vingt et un (21') un pouce (1") pouce et quatre (4''') lignes.

Les améliorations comprennent un cottage simple 2719 rue Decatur contenant trois chambres, chambre dans la cour, galerie sur le côté, allée dans le fond, près de toutes les industries du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats nécessaires requis, aussi pour les recherches de ville et d'Etat. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1911 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire.

E. P. Foley, avocat.
8 déc—8 11 18 25—jan 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

2644 rue Quartier, près de la rue Broad, Contenant Salon, Trois Chambres à Coucher, Chambre à Bain, Salle à Manger, Cuisine, Vestibule, Galerie de côté. Près des Chars de la rue Esplanade, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de Eugène Quatrevaux.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 94,016.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Quartier, Dorgenois et Hôpital, étant l'îlet No 344, ledit lot est désigné par le No Dix-huit de l'îlet No Six, sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, le 19 avril 1871, et déposé en l'étude de Jas Fahey, ancien notaire, comme plan No 2 du livre des plans No Un, ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Quartier sur cent cinquante-six (156') pieds, neuf (9") pouces et une (1''') ligne vers la rue Broad et cent cinquante-six (156') pieds, huit (8") pouces et sept et demi (7 1|2") lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou de un et deux billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets et l'acquéreur devant audessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles au l'année